L'ANNIVERSAIRE des combats d'Hébuterne

10-13 JUIN 1915

Le Comité du Souvenir du 243me (Hébuterne, 1915), les anciens combattants du 327me, les anciens combattants du 233me, vont célébrer, le dimanche 11 juin prochain, au cimetière du 243me, territoire d'Hébuterne, route de Puisieux-Serre, à Mailly-Maillet, le 17me anniversaire du combat d'Hébuterne, au cours duquel un très grand nombre d'officiers, sous-officiers et soldats, originaires de nos régions, tombèrent en partant à l'assaut des tranchées ennemies.

A l'approche de cette cérémonie qui, depuis l'armistice, attire chaque année la foule des parents et des anciens combattants, il n'est pas inutile de rappeler brièvement le but poursuivi par le Comité du Souvenir du 243me qui, depuis 1919 s'occupe particulièrement des morts d'Hébuterne.

L'œuvre du Comité

Placé dès l'origine sous la présidence d'honneur de M. le général Lacapelle, ce Comité s'est efforcé de réunir les anciens de ce régiment qui fut très éprouvé, le 10 juin 1915, devant les organisations allemandes de Serre.

Les survivants du 3me bataillon du 243me (commandant Lequeux), dès la relève des tranchées conquises, avaient été réunis par leur chef dans une prairie de Colincamps et, après l'appel des manquants, ils avaient pris l'engagement de revenir dès que possible sur le champ de bataille et de tout faire pour retrouver les centaines de camarades abandonnés sur le terrain et portés « disparus ». En effet, malgré tout le courage des infirmiers, des brancardiers, des médecins et de l'aumônier de la 51me division, M. l'abbé Lestienne, tombé glorieusement en ramassant les morts, il avait fallu renoncer à ramener à l'arrière les innombrables victimes et on dut les inhumer pêle-mêle dans les parallèles de départ, tant le tir incessant des mitrailleuses allemandes causait de nouvelles pertes parmi les brancardiers.

Lors du premier recul allemand de 1916, plusieurs officiers et sous-officiers du 243me purent venir sur le terrain et y ériger une stèle provisoire.

Dès la fin de la guerre, grâce à l'initiative de plusieurs camarades, notamment de MM. Reynaud et Dupin de Tourcoing, une première cérémonie eut lieu aux anciennes tranchées, puis le Comité du Souvenir du 243me R. I. (Hébuterne 1915), fut régulièrement constitué, put obtenir le patronage du général Lacapelle, et des démarches furent faites pour commencer les fouilles sur le terrain, aux emplacements repérés, non sans peine par les membres de la jeune association. De premières découvertes furent faites et grâce à la bienveillance du général Lacapelle, des équipes, entreprirent des recherches bien coordonnées qui aboutirent à la découverte de plusieurs centaines de corps et à de nombreuses identifications.

Le cimetière particulier du 243me

Les tombes furent placées « provisoirement » au pied du petit monument à demi démoli par les obus lors de la seconde avance allemande.

C'est à cette époque que le Ministère décida la création de vastes cimetières régionaux et les services d'état-civil avisèrent le Comité que les tombes allaient être transportées à la Targette.

Pour éviter ces déplacements de tombes et estimant que les morts d'Hébuterne devaient rester là où ils étaient tombés, les sociétaires firent de nombreuses démarches et grâce à l'appui renouvelé du général Lacapelle, ils purent obtenir du ministre des Pensions que le « Cimetière particulier » soit maintenu, à la condition que le Comité devienne acquéreur du terrain et prenne l'engagement d'entretenir perpétuellement les tombes des soldats des 243me, 327me et 233me qui s'y trouvaient réunies.

La chance favorise le Comité, car, au moment où il croyait ne pas pouvoir satisfaire à ces conditions, il apprit que le propriétaire du terrain n'était autre que le général de Chauvenet qui, vingt-cinq ans plus tôt, avait commandé, à Lille, la 1re brigade d'infanterie. Le général de Chauvenet, quoique très sérieusement touché par la guerre, puisque sa propriété de Villers-Hélon était anéantie, n'hésita pas un instant pour donner satisfaction à la demande du Comité et, grâce à lui, le terrain fut définitivement la propriété des anciens du 243me.

Il restait à aménager le cimetière et à pourvoir à son entretien. Un magnifique monument, œuvre de nos concitoyens, le sculpteur Léon Danchin et l'architecte Cockenpot, fut érigé et inauguré en juin 1925 par le général Lacapelle. Des plantations d'arbres et de haies furent faites. Un mur de façade fut également entrepris et depuis cette époque le « Cimetière particulier » du 243me reçoit régulièrement, chaque année, la visite des familles et des membres de nos anciens régiments de réserve. Chaque année l'affluence y est considérable et la cérémonie anniversaire, qui a toujours lieu lors d'un des premiers dimanches de juin, est fidèlement suivie par un public nombreux.

Toutefois, si les vivants n'oublient pas, et si le sort du cimetière semblait assuré tant qu'il resterait un survivant des journées glorieuses de juin 1915, les membres du Comité, qui s'efforçaient de grossir peu à peu le pécule nécessaire à la constitution d'un fonds d'entretien perpétuel, ne voyaient pas sans une certaine appréhension, surtout depuis trois ans, leurs efforts s'émousser devant l'indifférence de plus en plus grande. La crise qui existe en fait dans nos régions depuis plusieurs années, ne permettait plus d'accroître le fonds et les quelques souscriptions reçues annuellement, permettaient à peine le paiement des frais de gardiennage et d'entretien.

Heureusement cette situation va cesser.

Le cimetière national du 243me

En effet, le Service des sépultures militaires de la première zone, devant les très nombreuses exhumations et découvertes de corps de militaires français entre Albert et Arras, s'est trouvé dans l'obligation de chercher un terrain pour y établir un cimetière militaire supplémentaire. Or, le terrain du Comité du 243me comporte encore une assez vaste place libre, et de ce fait un accord a été vite conclu entre l'Administration et les propriétaires du cimetière.

Dans ces conditions, le « Cimetière particulier » du 243me sera remis officiellement par le Comité à M. le ministre des Pensions ou à son représentant dimanche prochain 11 juin, à 11 heures, sitôt la cérémonie religieuse, et deviendra « le Cimetière national du 243me ». Dès cette date l'Etat prendra en charge l'entretien et l'aménagement définitif des tombes. Des murettes vont entourer les deux grands ossuaires où reposent plusieurs centaines d'inconnus ces régiments de Lille et de Valenciennes; des croix en pierre seront placées devant chaque tombe, une nouvelle porte d'entrée sera édifiée et la petite nécropole d'Hébuterne, définitivement établie, placée en flanc de coteau, aux avancées de l'Artois, ne fera pas mauvaise figure, en pleine zone rouge, à côté des nombreux et majestueux cimetières anglais.

Il résulte de tout cela qu'avec leur volonté, avec la conscience entière de leur devoir, les anciens combattants du 243me ont tenu leur serment et, qu'aidés par la chance — qui sourit toujours aux hommes de bonne volonté — ils ont pu réaliser leur rêve: retrouver les camarades disparus et leur faire monter perpétuellement la garde au pied du bastion allemand par eux conquis le 10 juin 1915.

La cérémonie

La manifestation religieuse d'Hébuterne aura lieu dimanche prochain 11 juin à 10 h. au pied du monument du 243me et 327me qui orne le fond du cimetière.

La messe sera dite en plein air par M. l'abbé De Le Rue, ancien aumônier du 243me. L'absoute sera chantée par M. l'abbé Buchart, curé d'Hébuterne. Les musiques des communes d'Hébuterne et de Puisieux se feront entendre au cours de la cérémonie officielle.

Après la cérémonie à 12 h. 15, un banquet réunira dans une vaste salle d'Hébuterne les officiels, le Comité et ceux qui veulent envoyer leur adhésion à M. Boenders, 24, rue du Général-Douay, à Tourcoing, prix 20 fr.

Le général Pétin, commandant le 1er Corps d'armée, qui a accepté la place de président d'honneur, aux côtés du général Lacapelle, son prédécesseur, a bien voulu nous assurer qu'il ferait l'impossible pour assister à la cérémonie, ou tout au moins qu'il y serait représenté en cas d'empêchement.

Les nombreux camarades et les familles qui s'intéressent aux cérémonies du Souvenir, trouveront, s'ils se rendent à Hébuterne, une occasion unique de s'incliner devant les morts de juin 1915, et, dans un coin de la zone rouge resté encore à demi sauvage, d'élever leur âme au souvenir du sacrifice des gars de Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Saint-Amand qui, en quelques minutes, à plus d'un millier, tombèrent pour la Patrie.

Pour se rendre au cimetière du 243me

Par le chemin de fer. — Les trains du matin de Lille, Valenciennes, Béthune, Dunkerque arrivent en gare d'Arras suffisamment à temps pour prendre le train de 8 h. 03, qui arrive à Beaucourt-Hamel à 8 h. 44. Il y a de cette gare au cimetière environ 35 minutes de marche, par la route de Beaumont-Hamel. D'autre part un service spécial d'autocar fera la navette de la gare au cimetière.

Les cérémonies seront terminées pour permettre de reprendre le premier train de l'après-midi vers Arras (14 h. 41) à Beaucourt-Hamel.

En auto. — Route de Lille à Arras, jusqu'à la gare d'Arras, passer le Pont du Chemin de fer, tourner à droite le long de la voie ferrée, route de Bucquoy, Puisieux-au-Mont, à la sortie de Puisieux prendre la route de Serre. Le cimetière se trouve à droite, 300 mètres après la sortie de Serre, route de Mailly-Maillet.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 7 juin :

Aujourd'hui, saint Lié ; **demain,** saint Médard.

Soleil : Lever 4 h. 51 ; coucher 20 h. 49.

Lune : Premier quartier du 1er juin ; pleine le 8.

Bulletin météorologique pour la journée du 7 juin (Région Nord) : Beau temps, clair ou très peu nuageux, vent de Est à Nord-Est modéré ; maximum de température en hausse très faible sur celui de la veille.

Caisse d'Epargne : Ouverte de 9 à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 10 à 11 h., au Groupe d'Ecoles Linnée (entrée par la rue Ingres prolongée) ; de 16 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Bains Municipaux : Piscine : Messieurs, de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 19 h. 30 ; Baigneires : aux mêmes heures.

Les voyages de la Pentecôte

Le temps magnifique dont nous jouissons actuellement a incité pas mal de Roubaisiens à mettre à profit les vacances de la Pentecôte pour aller passer quelques jours à la mer ou à la campagne.

Chaque année d'ailleurs nous assistons à ce même exode et cette fois encore les Roubaisiens n'ont pas failli à la coutume. Samedi, dimanche et même lundi, de nombreuses personnes se rendirent à la gare, et durant ces trois jours, on délivra plus de 8.000 *tickets. Les destinations les plus demandées* furent les plages et surtout les plages belges.

A ce chiffre, il faudrait naturellement ajouter les départs en autos. On obtiendrait alors un total certainement impressionnant.

Halte Flipo. Réel, ½ kil. beurre, 7.50. 590

Un Roubaisien débutera-t-il prochainement à l'écran ?

La vogue des concours de toutes sortes qui se déroulent quasi régulièrement à Paris a amené « La Paralienne » as-

(Photo Arnal.)

ALFRED BEAUFORT

sociation artistique présidée par Mme Margane à organiser celui du « Jeune premier sportif » qui s'est tenu jeudi dernier à Paris.

Le lauréat de ce concours fut M. Alfred Beaufort, Roubaisien d'origine qui durant de longues années habita Tourcoing qu'il quitta en septembre 1932, pour s'installer à Paris.

Les membres du jury parmi lesquels il convient de citer Rachel Devirys, Samson Fainsilber et Mme Pierre Stéphen, Simone Bourday, R. d'Ast etc... furent unanimes à consacrer M. Beaufort « sosie de Clive Brook » le célèbre artiste américain.

Présenté le lendemain à M. Roger Lyon, metteur en scène, le lauréat fut d'emblée engagé par ce dernier qui se propose de lui donner des rôles de premier plan dans certains films actuellement à l'étude, notamment dans « Christos » qui sera tiré du roman de M. Dupuy Mazuel.

Le 15 juin prochain, M. Beaufort sera présenté comme vedette par M. Roger Lyon à l'exposition cinématographique qui aura lieu à la porte de Versailles à l'ancien emplacement de la Foire de Paris et le metteur en scène n'a pas caché ses espoirs quant au résultat de cette exposition.

D'intéressants engagements sont en vue pour « le jeune premier sportif 1933 » qui au mois de septembre prochain débutera sur la scène d'un grand théâtre parisien et les « personnalités » cinématographiques qui se sont trouvées avec M. Beaufort ne lui ont point ménagé leurs flatteuses appréciations.

L'épreuve confirmera sans doute ces opinions autorisées, et en lui souhaitant bonne chance, formons l'espoir que le lauréat se taille la même part de succès que celui que s'attribua de façon si éclatante l'artiste roubaisien Léon Mathot.

Confort et cuisine : AU PÉLICAN, rue des Croisades, 23, **Gare Nord, Bruxelles.** 8d

Chambre de Commerce

Voici le compte rendu sommaire de la *séance du 26 mai 1933:*

Habitations à bon marché. — Loi Loucheur. — Dix-sept demandes de subvention ont été examinées. Quinze d'entre elles ont reçu satisfaction, conformément au règlement particulier de la Chambre de Commerce, approuvé par décision ministérielle du 25 mars 1929.

Taxe sur les appareils récepteurs de radiodiffusion et régime de la radiodiffusion. — La Chambre de Commerce de Roubaix, rappelant ses délibérations antérieures, notamment celle du 25 juin 1929, par laquelle elle émettait des vœux contre l'institution d'un monopole d'Etat de la radiodiffusion, adopte et fait sien le vœu de l'assemblée des Présidents de Chambres de Commerce ainsi conçu :

« Que les articles 110 à 115 de la loi de finances, actuellement soumise au Parlement — concernant la taxe annuelle sur les appareils récepteurs de radiodiffusion et la taxe « ad valorem » sur les lampes de réception — soient ajournés jusqu'au moment où sera établi un statut organique de la radiodiffusion française permettant, sous le contrôle de l'Etat, la libre concurrence des entreprises privées.

Émet également le vœu que ce statut soit voté dans le plus bref délai, pour ne pas prolonger une attente déjà longue, qui entrave le développement de toute une industrie nouvelle.

Suppression des exonérations des droits d'enregistrement et des droits de timbres en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. — La Chambre de Commerce de Roubaix, se ralliant entièrement à la délibération ci-après de l'assemblée des Présidents de Chambres de Commerce, en considérant qu'elle-même a pu, à diverses reprises, bénéficier des avantages que voudrait supprimer l'article 72 de la loi de finances, pour le plus grand bien de la collectivité qu'elle représente; émet le vœu :

Que les dispositions de l'article 72 de la loi de finances qui concernent les expropriations pour cause d'utilité publique soient disjointes par le Sénat et par la Chambre des députés, en raison de l'intérêt public qui s'attache, sur ce point, au maintien du régime actuel d'exonérations.

Régies municipales. — La proposition de loi déposée par M. Chéron, sénateur, pour favoriser la création des régies municipales a causé un légitime émoi dans le commerce de détail, qui se considère à juste titre gravement menacé par une concurrence que favoriserait l'exonération des impôts du commerce.

Les observations que nous avons présentées à diverses reprises sur le régime des coopératives pourraient se répéter à ce propos. De même nos critiques si souvent répétées à l'ingérence des pouvoirs publics dans le domaine de l'initiative privée.

Ces considérations ont été retenues par l'assemblée des Présidents de Chambres de Commerce, réunie le 2 mai 1933, dans une délibération, à laquelle la Chambre de Commerce de Roubaix s'associant pleinement. Émet le vœu :

Que la proposition tendant à faciliter la création de régies municipales ne soit pas adoptée définitivement par le Parlement;

Qu'à tout le moins elle soit amendée de la façon suivante :

1° Par la déclaration qu'il n'est pas innové au droit existant tel que l'a sanctionné le Conseil d'Etat;

2° Par l'obligation de retirer l'autorisation à toute régie dont le bilan, pendant deux années consécutives, aurait fait apparaître une perte supérieure au cinquième de son capital;

3° Par l'introduction d'un nouvel article assujettissant formellement les régies à caractère commercial à tous les impôts du commerce et les obligeant à supporter des charges normales de loyer et de personnel, les employés de ces régies devant être pris en dehors de tout personnel municipal, administratif ou autre.

Bourses de commerce, réglementation des opérations à terme. — La Chambre de commerce de Roubaix, se ralliant à une délibération de l'assemblée des présidents de Chambre de commerce, émet le vœu :

« Que, pour toutes les opérations d'achats et de ventes à terme sur marchandises effectuées dans les Bourses de commerce françaises, il y ait, dès la signature du contrat et à peine de nullité, obligation légale du versement d'une garantie en espèces (dépôt), dont le montant sera fixé dans chacun des règlements homologués;

« Que, sous la même sanction de nullité, une nouvelle provision (marge) égale au montant de la perte, soit obligatoirement réclamée au donneur d'ordres, au fur et à mesure des différences de cours, dans des conditions qui devront être également fixées par le règlement homologué et sans qu'aucun terme ou délai puisse être accordé par le mandataire;

« Que ces mêmes obligations légales soient instituées pour les opérations effectuées dans les bourses étrangères, le dépôt étant, dans ce cas, fixé à 10 p.c. au moins de la valeur de la marchandise sur laquelle porte l'opération à terme. »

Chambre de métiers : Définition de maître-artisan. — Une proposition de loi tendant à préciser la définition du maître artisan, a été votée par le Sénat, le 19 janvier dernier et est actuellement à l'étude à la Commission du Travail de la Chambre des Députés.

Elle a donné lieu à des polémiques assez ardentes et fait l'objet de vœux en sens divers. Il a donc semblé utile à la Chambre de Commerce, de préciser son propre point de vue, en indiquant où elle estime que peut se situer la limite entre le maître artisan et l'industriel, d'autant plus que l'établissement des listes d'électeurs à la Chambre de Commerce et à la Chambre de Métiers peut s'en trouver influencé.

Après avoir étudié les deux tendances opposées : d'une part celle qui voudrait limiter la définition de l'artisanat à ceux qui n'utilisent en plus de la main-d'œuvre familiale qu'un compagnon et un apprenti ; à l'opposé le point de vue de ceux qui, se basant sur la législation particulière aux départements recouvrés, voudraient voir englober parmi les maîtres artisans des industriels occupant jusqu'à plusieurs centaines d'ouvriers, pourvu que le patron participe effectivement aux travaux matériels de sa profession ; elle les a jugé entachées d'exagérations l'une et l'autre.

Elle a estimé en définitive que le véritable critère de l'artisanat s'établit ainsi : tant que le chef de l'atelier prend sa part des travaux matériels, il reste un artisanat; mais quand le volume d'affaires est tel qu'il cesse de pouvoir travailler comme un compagnon, absorbé par les relations avec la clientèle, la distribution et la surveillance du travail, l'administration de l'affaire, celle-ci devient une véritable entreprise industrielle.

Ceci étant, l'appréciation basée sur le nombre de compagnons ne peut avoir une rigueur absolue ; elle n'en reste pas moins la meilleure et la plus simple des bases, celle qui correspond le mieux à la réalité.

Peut-être serait-il plus conforme à la réalité de ne pas adopter le même chiffre dans toutes les professions ; mais il en résulterait des complications hors de proportion avec les conséquences qui résulteraient d'une réglementation forfaitaire unique.

En conséquence, la Chambre de Commerce de Roubaix, considérant l'utilité qu'il y a à fixer une définition limite exacte entre l'artisan et l'industriel, donne un avis favorable au vote définitif de la proposition de loi no 1.353, qui fixe à dix le nombre de compagnons que peut occuper au maximum un maître artisan sans perdre cette qualité.

(*A suivre*)

TROP GRATTER CUIT... mieux vaut employer la **Pommade Florentine** contre toutes les maladies de la peau (eczémas, maux de jambes, démangeaisons). Prix : **8 fr. 50** (impôt compris). **Rocher,** 32, rue de Grenelle, Paris, et toutes pharmacies. d 48660d

UNE RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE DES ROUBAISIENS LAURÉATS DES CONCOURS DE LA PENTECOTE

A l'occasion de la Pentecôte, des compétitions diverses furent organisées un peu partout, et nombreux furent les Roubaisiens qui ont porté au loin le bon nom de la ville de Roubaix et qui nous reviennent couverts de lauriers. Nous avons cité « Les XL », la « Roubaisienne » et le « Sport Ouvrier Roubaisien ».

L'Administration et le Conseil municipal ont décidé de donner un grand éclat à ce retour et recevront les Roubaisiens vainqueurs à l'Hôtel de Ville, demain jeudi 8 juin, à 19 h.

A cette occasion, il est fait appel à toutes les sociétés subventionnées, pour conduire en cortège, les lauréats à l'Hôtel de Ville.

Le rassemblement des sociétés se fera à 18 h. 30 rue de la Gare, côté gauche, la tête à hauteur de la rue Blanchemaille, la queue vers la gare, où des piquets numérotés faciliteront la formation.

Etant donné le peu de temps dont dispose l'organisation, les sociétés subventionnées: musiques, chorales, gymnastique, sont priées de considérer la présente comme une convocation et de se trouver au rendez-vous à l'heure indiquée.

Les autres sociétés de la ville qui désirent participer à cette réception, doivent en informer le bureau du Secrétariat de la Mairie de Roubaix, porte 18.

Nous donnerons demain, l'ordre du cortège, ainsi que tous renseignements complémentaires.

LOURDES - HOTEL VATICAN, rue de la Grotte, près sanctuaire. Cuisine soignée. Prix modérés. 45660

« LA ROUBAISIENNE » SE COUVRE DE LAURIERS A ANGOULÊME

La société de gymnastique la « Roubaisienne » est allée au grand concours d'Angoulême, auquel participaient 178 sociétés.

C'est dire que la lutte fut chaude et que nos athlètes durent faire preuve d'une valeur exceptionnelle.

Mais une fois de plus, « La Roubaisienne » a triomphé et a remporté les prix les plus magnifiques, ainsi que nous l'apprend ce télégramme reçu hier, à la Mairie de Roubaix:

« 75 gymnastes section concours reviennent d'Angoulême. Heureux résultats obtenus concours de sections sur 178 sociétés. Suresnes, Mulhouse, Roubaix ont obtenu la couronne de lauriers avec félicitations du jury. La Roubaisienne a de plus obtenue 1er prix série mains libres avec maximum de points. Cette série exécutée au cours fête officielle devant tribune d'honneur devant 25.000 spectateurs, fut chaleureusement acclamée. Huit prix individuels remportés. Vive Roubaix. »

Nos plus vives félicitations aux vaillants gymnastes, à leur chef, M. Geenens et à leurs dévoués dirigeants.

LA RÉOUVERTURE DE LA MATERNITÉ BOUCICAUT ET TRANSFERT DE LA CLINIQUE

Toutes les infirmières et les brancardiers sont invitées à assister à la cérémonie organisée à l'occasion de la réouverture de la Maternité Boucicaut et du transfert de la clinique de la Croix-Rouge, le jeudi 8 juin 1933, à 17 h., boulevard de Cambrai, 60.

UNE RÉUNION A LA FÉDÉRATION DES PATRONAGES

La Fédération des Patronages a tenu mardi après-midi à 17 h. sa réunion semi-trimestrielle au Cercle de la rue Richard-Lenoir. A la réunion assistaient: MM. les abbés Fougnies et Lepers. Un rapport sur les jeux dont la documentation avait été fournie par divers groupes fut commenté par M. Jean Hurghe et le débat ouvert à ce sujet a fait arrêter les formes diverses de jeux applicables au temps des vacances. Il fut aussi décidé de la participation à la réunion interfédérale de Lille-Roubaix-Tourcoing qui se tiendra le 24 juillet, au Foyer ouvrier, rue du Faubourg-de-Roubaix, à Lille.

Divers points furent approuvés en ce qui concerne la Commission des finances qui sera composée de MM. J. Delesalle, G. Outters et A. Glorieux; la direction de la Commission des sports assurée par MM. les abbés R. Lénart et L. Desbucquois; l'organisation de la fête fédérale des 5 et 6 septembre.

LA FÊTE D'ÉTÉ DE L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

La plus grande activité règne dès maintenant à l'Institution Saint-Louis, où en prévision de la grande fête d'été, les diverses Commissions d'organisation multiplient leurs réunions. Le soin minutieux apporté aux préparatifs nous permet de garantir que rien ne sera négligé de ce qui peut contribuer au succès des grandes journées des dimanche 11 et lundi 12 juin.

Ayant eu sous les yeux le livret-programme de la fête nous avons pu y admirer le nombre et la variété des attractions — dont plusieurs inédites — qui seront offertes aux visiteurs. Le recrutement des dévouements devant assurer la bonne marche des stands et comptoirs a été particulièrement bien mené: aussi le programme prévu pourra-t-il se dérouler sans interruption et sans à-coups.

D'ores et déjà les nombreuses familles roubaisiennes qui connaissent et estiment l'Institution, ses belles Associations et leurs œuvres si intéressantes, sont prêtes à récompenser de leur présence le zèle méritoire des organisateurs.

A LA FÉDÉRATION MUTUALISTE DE ROUBAIX-LANNOY

Le Conseil d'administration de la Fédération mutualiste de Roubaix-Lannoy rappelle aux présidents des sociétés de secours mutuels et à tous les mutualistes, la réunion générale à l'Hippodrome de Roubaix, le 11 juin 1933, à 11 h., ainsi que le banquet qui suivra, à 13 h, Brasserie des Orphéonistes.

Il compte sur la présence de tous les mutualistes afin de prouver la vitalité de la mutualité de Roubaix-Lannoy et localités environnantes.

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Il est rappelé aux concurrents que les inscriptions pour le concours du 14 juillet sont reçues tous les jours au Secrétariat de la Mairie, 2e étage, porte 23, de 8 h. à midi et de 14 à 18 h.

Les concurrents peuvent faire viser leurs morceaux de concours lors de leur inscription.

D'autre part, il est recommandé aux chefs de groupes de théâtre de faire connaître d'urgence les titres des pièces qu'ils veulent interpréter.

Les Amicales Léon-Marlot à la Fête civique de la Jeunesse

C'est le dimanche 18 juin qu'aura lieu dans les locaux de la F.A.L., 42, rue d'Alsace, la grande kermesse annuelle.

Les amicales Léon Marlot qui possèdent en le fait une excellente section théâtrale, ainsi qu'une symphonie, donneront dans la grande salle du 1er étage du Foyer laïc un grand concert que la section théâtrale interprétera sous la direction de M. J. Roussel. Au programme: « Les 37 sous de M. Montaudoin », comédie vaudeville de Labiche et E. Martin. « La corde sensible », vaudeville-opérette en 1 acte avec accompagnement de la symphonie qui interprétera également divers morceaux de choix sous la direction de M. Raoul Tétin, professeur de musique. Cette séance commencera à 15 h. Dès maintenant les cartes sont en vente. Réservées 3 frs ; premières 2 frs. On peut retenir des places au bureau de la Fédération ainsi que 213 rue Ingres, les mardis, mercredis et vendredis à 19 h. 30, sans aucune augmentation de prix.

* *

La Symphonie de l'amicale Léon Marlot donnera encore les concerts suivants: le 11 juin à l'Hospice Blanchemaille ; le 16 juillet à l'Hospice Barbieux ; le 23 juillet la jeune phalange se fera entendre sur le kiosque de la Digue à La Panne, où elle est invitée par le Comité des Fêtes. A cet effet elle organisera une excursion pour les musiciens, parents et amis.

A la Société des Médaillés Anciens Soldats coloniaux français

La réunion a eu lieu au siège, Café Beaucamps, place Sainte-Elisabeth, sous la présidence de M. A. Zuod, entouré de MM. Leblanc, De Looze, vice-présidents; Beaucamps, secrétaire. Le président excuse MM. H. Mulle, président d'honneur et fait part à l'assemblée des félicitations qu'elle lui a adressées, à l'occasion de son inscription au tableau de la Légion d'honneur.

La société participera à la fête du centenaire de la société mutuelle St-Philippe, à Lannoy, le 16 juillet. On procède ensuite à l'admission de nouveaux sociétaires et la réunion se clôture par une tombola.

La piscine de la rue des Champs

Comme cela a été annoncé dans un avis antérieur, l'exploitation de la piscine de la rue des Champs sera reprise aujourd'hui mercredi à l'heure habituelle.

L'ADJUDICATION DE FOURNITURES DIVERSES POUR LES ECOLES MUNICIPALES. — Mardi, à 11 heures, a eu lieu à la Mairie l'adjudication pour fournitures diverses aux écoles communales.

Le bureau était présidé par MM. Debrabander, adjoint au maire; Delforge, Lorthioir, Verier, receveur municipal.

1er lot : Livres de Prix. — Devis 12.000 fr. M. Salomé, adjudicataire, avec un rabais de 33.50 pour cent.

2e lot : Matériel d'enseignement. — Devis 6.000 fr. Adjudicataire, M. Cambay avec un rabais de 21.10 pour cent.

3e lot : Livres pour bibliothèques. — Devis 4.000 fr., Adjudicataire, M. Cambay, avec de 25.10 pour cent.

UNE MAUVAISE CHUTE. — En descendant l'escalier, M. Charles Vancoverberg, âgé de soixante ans, domicilié rue Darbo, cour Verbaka, 11, a buté et, perdant l'équilibre, il est tombé brutalement. Dans sa chute, M. Vancoverberg s'est blessé à la jambe droite et M. le docteur Maunse, qui l'a visité, a relevé une forte contusion de la cuisse.

Le blessé a été admis à l'hôpital « La Fraternité ».

AUX SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE DES ECOLES DE PERFECTIONNEMENT. — Les S.O.R qui seraient libres sont priés d'assister aux funérailles de Mme Henri Meurisse, qui seront célébrées demain jeudi, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix.

GARÇONS, LIMONADIERS, RESTAURATEURS. — Jeudi soir, à 22 heures, chez Doleers, rue de la Gare, 129, aura lieu une réunion, pour les garçons, limonadiers et restaurateurs, pour former une société de secours mutuels et de placement pour Roubaix et environs.

ASSOCIATION SYNDICALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (Mutualité du Frane au Décès). — Tous les membres sont invités à la remise de la Cravate de la Mutualité à M. Degand, président de l'Union des Sociétés de Secours mutuels de Roubaix et ses cantons. Cette cérémonie aura lieu le dimanche 11 juin, à 11 heures, à l'Hippodrome.

SYNDICAT DES PETITS PROPRIÉTAIRES ET BÉNÉFICIAIRES DES LOIS SUR LES H.B.M. — Ce soir, à 19 h. 30, réunion de Commission au siège, Café Destrée, angle des rues du Chemin-Neuf et Lévemont Haute. Le Syndicat se tient à la disposition de tous les petits propriétaires pour leur donner tous renseignements et conseils.

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN. — L'Administration municipale de Roubaix reçoit à la Mairie jeudi, à 19 heures, la section d'unanime. Rendez-vous pour tous les membres en tenue (robe et béret pour les filles), à 18 h. 30, rue de la Gare.

LES AMICALES DIDEROT ET LITTRE organisent leur excursion annuelle, qui aura lieu au Mont de l'Enclus le dimanche 9 juillet. Les personnes désireuses de s'inscrire sont priées de s'adresser à la Fédération, 42, rue d'Alsace, le mercredi et le vendredi, de 19 à 20 heures et le dimanche, de 11 h. à midi.

AMICALE MONTAIGNE. — Réunion du bureau le mercredi 7 juin, à 19 h. 30, à l'école. Fêtes des 18 juin et 16 juillet.

PHILHARMONIQUE DU JEAN-GHISLAIN. — Ce soir mercredi, à 19 h. 30, réunion au local, 1, rue de la Vigne, en uniforme et petit pupitre, pour donner un concert chez un membre d'honneur, place de la Liberté.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce soir, à 20 heures, répétition générale obligatoire pour tous les musiciens.

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES ROUBAISIENS (96, rue Bernard). — Jeudi 8 juin, à 19 h. 30, répétition générale pour clairons et accordéons.

CHORALE « L'EPEULOISE ». — Ce soir, à 20 heures, répétition générale.

ORPHEON « LES INOFFENSIFS ». — Ce soir, au cours de la répétition générale, dernières instructions pour la sortie du 18 juin. Les sociétaires ayant des amis voulant participer à cette sortie sont priés d'en informer le secrétaire aujourd'hui mercredi, dernier délai.

OUI... mais je dîne au BUFFET de LILLE pour 12 fr. 100.000 vieilles bouteilles.. Buvette. Petit repas 7.50 b. c. 48950

SEUL LE **CARBOLUX** remplace avantageusement l'anthracite. DÉPOSITAIRES : Rx: Ets Monier et Lamarque. T. 19.65 Tourcoing : Blacq et Rammaert. T. 4.47

Des Millions de Personnes ont eu recours à la Pommade Cadum. Elles souffraient de démangeaisons, d'eczéma, de boutons, dartres, croûtes, d'hémorroïdes aux atroces douleurs, d'éruptions, de brûlures, de la teigne, de la gale et toutes ont été immédiatement soulagées et rapidement guéries. La Pommade Cadum est sans rivale dans le traitement de toutes ces affections.

CROIX

LA SECTION DE NATATION DU FOYER DU JEUDI. — Les garçons inscrits à la section de natation, renforcée de nouveaux éléments, sont priés de se rassembler chaque jeudi, à 8 h., dans le Parc de l'Hôtel de Ville. Ils devront se présenter, munis de leur nouvelle carte du Foyer laïque du jeudi et de leur serviette; il leur est interdit d'emporter des aliments. A partir de jeudi 6 juin, un nouveau service d'autocars fonctionnera pour les conduire du Parc de l'Hôtel de Ville jusqu'à l'Etablissement des Bains, rue du Printemps, à Tourcoing. Sous la direction de M. Beulque et de ses moniteurs, les enfants seront initiés à la pratique de ce sport utile et salutaire. Le retour s'effectuera en autocar à 9 h. 30 jusqu'à la salle du Foyer, où un petit déjeuner sera servi aux enfants par les soins de l'œuvre « Air et Soleil », pour l'enfance ouvrière de Croix. Les parents sont priés de veiller à l'observation des règles indiquées ci-dessus; ils pourront exiger au retour que l'enfant leur remette le jeton de présence daté et numéroté donnant droit au tirage d'une tombola gratuite de fin d'année. Les enfants qui ne pourraient apporter ce jeton seraient considérés comme absents à l'insu de leur famille.

LE CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES se tiendra jeudi 6 juin, de 14 à 16 h., à la Mairie, rez-de-chaussée, à la disposition des contribuables qui auraient des renseignements à demander ou des réclamations à formuler.

IMPOTS SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Ordre de perception pour tous les redevables : A. B. C., le premier mercredi; D. E. F., le deuxième mercredi; L. M. P., le troisième mercredi; Q. à Z., le quatrième mercredi de chaque mois. Le bureau de perception est ouvert de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h., Salle des Fêtes, place de la République.

CHORALE SAINTE-CECILE. — Ce soir mercredi, à 20 h. 30, répétition au Cercle.

« LA RENAISSANCE », TROMPETTES DE CROIX. — Ce soir mercredi, à 20 h. 30, répétition générale des morceaux à exécuter jeudi soir, place de Croix, sur le kiosque public.

HARMONIE MUTUELLE DE CROIX. — Répétition générale mercredi 7, à 20 h. 30, « Café St-Pierre », place de la Liberté.

WASQUEHAL

Une femme trouve son fils de vingt ans pendu dans le grenier de sa maison

Mercredi midi, le nouveau quartier du lotissement Pharos a été mis en émoi par la découverte du corps d'un jeune homme de 20 ans qui s'était pendu.

Il s'agit de M. Albert Joseph Desreumaux, né le 10 novembre 1912 à Armentières, habitant Wasquehal, rue des Quatre-Ormeaux, 28, depuis quelque temps seulement. Ce jeune désespéré était fabricant de bretelles et desservait les marchés de la région. Ayant le bras droit atrophié, le jeune homme avait été exempté dernièrement par le Conseil de révision de Roubaix. Faut-il voir là la cause de sa fatale détermination ? Nul ne le sait, toujours est-il que mardi matin, le jeune Albert Desreumaux s'était levé comme à l'ordinaire, et sa mère lui ayant offert son petit déjeuner, le jeune homme lui répondit qu'il voulait encore se reposer et c'est en fredonnant qu'il remonta dans sa chambre au 1er étage. Vers 11 h. la maman voulut s'informer de ce que faisait son fils et c'est avec une indescriptible émotion qu'elle aperçut celui-ci pendu à un fil électrique dans le grenier de son habitation. Aussitôt Mme Desreumaux appela ses voisins et porta secours à son fils qui ne donnait plus signe de vie. M. le docteur Barroyer fut appelé d'urgence et ne put que constater le décès.

M. Ménard, commissaire de police, a fait les constatations d'usage.

Ajoutons que Mme Desreumaux, qui était loin de s'attendre à ce malheur, t